



## Compte-Rendu du Conseil d'Administration du Lundi 21 Décembre 2015

**Présents : Marie-Paule, Gisèle, Alain, Dominique, Alex, Marc, Christiane.**

Retour de la rencontre avec Toulouse Métropole du 15 décembre, dans leurs bureaux. Etaient présents à cette rencontre, Alain Dominique et Christiane pour le Club. Etaient présents pour Toulouse Métropole, Elsa Lecronc, Christian Bruseau, Mme Kopp et pour l'ADIL Eve Panis.

Les membres présents à cette rencontre ont informé les interlocuteurs de la présentation et du déroulement de la soirée débat tels qu'il en a été décidé par le CA (Réf : CR du CA du 26 Nov 2015).

Il leur a été bien précisé que nous ne voulions pas que Toulouse Métropole prenne toute la place lors de notre Soirée Débat et que la « Copro Bouge N°2 » ne déborde pas sur le temps imparti à cette soirée.

Il n'y aura pas la présence de la presse lors de la Soirée Débat.

Mme Kopp s'engage à rédiger un communiqué qu'elle soumettra à la presse. Les journalistes publieront ou pas. Il n'empêche qu'au niveau agenda cela est encre possible. En ce qui concerne des encarts à passer dans les différents journaux gratuits de la ville, il faudrait se renseigner.

*Alain s'en occupe. Marie-Paule prend contact avec la dépêche et demande ce qui peut se faire.*

*Gisèle envoie des mails aux adhérents pour leur rappeler la date de la soirée débat. Proposition de mettre des flyers dans les halls des mairies et des Maisons de la Citoyenneté.*

Dominique demande comment Toulouse Métropole intervient sur FR3 le soir à 19H15, dans le cadre d'accueil d'association...etc..... sur un temps de 4 à 5 minutes. Personne de Toulouse Métropole n'a su répondre à cette demande, mais va se renseigner des possibles et nous tenir informés.

Autre réponse qui nous a été donnée : « c'est sûrement un temps payé ». A voir, en attente de réponse concrète.

Autre possibilité pour leur service de relayer les infos sur la collectivité.

Autre proposition de leur part, créer une page sur les réseaux sociaux style « facebook et twitter..... » : C'est NON pour le Club.

Mme Florence Jammes ne pouvant pas établir de facture pour son intervention lors de la soirée débat, nous décidons de lui offrir en contre partie de son temps pour le club, un bon d'achat de 350€, chez Hermès. Gisèle s'en occupe.

Dans la globalité la présentation et l'organisation de cette soirée débat ont été bien accueillies et acceptées par ces 2 partenaires présents.

Lors de la discussion a été abordé le fonctionnement des formations dispensées autant par le Club que par les partenaires.

Elsa et Eve trouvent que les formations animées par le Club ne sont pas assez complètes, pointues, sur le plan juridique.

Nous faisons remonter la demande des membres du club à avoir en 1<sup>er</sup> lieu la connaissance des bases au niveau de la gestion de la copropriété, et aussi en tant que nouveau membre du conseil syndical.

Elles ont proposé d'organiser des formations sur le même thème mais à 2 niveaux.

Nous leur avons répondu d'une part que nous n'étions que des bénévoles, et d'autre part que nous passions déjà assez de temps à mettre en place une formation assez explicite et à la portée des membres du CS dans ce qu'ils rencontrent et ce à quoi ils sont confrontés dans leur quotidien.

D'autre part, Elsa a eu du mal à accepter que nous les écartions des formations. En fait elle pense que nous ne voulons pas que les partenaires participent et organisent les formations avec les membres du CA.

Il lui a aussi été répondu que les échanges ne pouvaient pas être qu'à sens unique, et qu'effectivement leurs demandes étaient légitimes, mais que nous aussi nous sommes en demandes d'échanges dans les deux sens. Un sens unique ne peut être viable à long terme.

Nous sommes un club, une simple association, à un niveau réaliste des demandes des membres, et non pas un système syndicaliste.

Elsa doit envoyer le nouveau logo de Toulouse Métropole à Alain pour l'insérer au flyer.

L'ADIL a organisé le 04 Décembre 2015 une formation dont le thème est : « la globalité de la loi ALUR » adressée uniquement aux syndicats.

Certains membres au courant de cette formation et qui ont souhaité y participer, ont été évincés. Ces dits membres ont fait remonter aux partenaires organisateurs leur fort mécontentement.

Pascaline Brandalac a pris contact avec Dominique et lui a présenté ses excuses pour cette erreur commise. Elle l'a informé qu'elle reprenait les rênes de la coordination entre l'ADIL et le Club.

Kheira a appelé Gisèle et Christiane pour s'excuser à son tour pour ce loupé.

Nous décidons également, de rédiger un courrier pour faire part à Elsa, à Toulouse Métropole de notre mécontentement. Marie-Paule propose de rédiger ce courrier et nous en prendrons connaissance, afin d'en donner notre aval avant de le lui envoyer.

En réponse au courrier de M. Vazieux, Elsa son homologue toulousain doit répondre à sa demande.

Alain doit aussi préparer un courrier pour apporter une réponse à M. Vazieux, vue de la place du Club.

A ce moment-là, Gisèle a fait un retour en arrière, sur la création du Club.

Des présidents de Copros dites en difficultés, ont été mis en relation lors d'une réunion proposée par Pascaline Brandalac, pour proposer la création d'un club, et porter des échanges, relater les dysfonctionnements de ces résidences.....et donc trouver des solutions ensemble, ce qui est plus porteur. De là, est né le Club.

Pascaline a monté administrativement les statuts du Club et avec Gisèle, elles ont fait enregistrer les statuts, le 04/04/2010.

L'enregistrement à la préfecture protège de fait le nom du Club. Tous départements peuvent créer leur propre club.

Nous décidons en CA, que le site reste ouvert aux membres du Club et aux différents partenaires, excepté le contenu du CA, qui reste aux membres du CA.

Mme Jammes demande s'il est possible pour elle de mettre le livre qu'elle a écrit à la disposition du public présent lors de cette soirée. Nous sommes d'accord.

Le 4 janvier 2016, les secrétaires iront acheter l'imprimante, le boîtier répartiteur, les câbles, cartouches, la bureautique nécessaire pour la soirée.....etc

Point comptabilité : Marc nous informe qu'au dernier relevé bancaire au 31/12/2015, le club possède 2272€.

Pour la location de la salle du Floréal, il a été décidé, que le club verserait un montant de 120€ par an pour le loyer, et 540€ par an, représentant sa participation à l'abonnement d'internet.

Il faudra que le syndic du Floréal établisse une facture.

Le CA alloue la somme de 1300€ pour l'achat du matériel et pour la collation de la soirée débat.

Marc doit préparer un état comptaible pour le prochain CA.

Y a du boulot en perspective il faut préparer l'année 2016.

Bonne nouvelle, la subvention supplémentaire de la part de M. Bapt d'un montant de 1000€ a été accordée au Club. Merci.

Autre bonne nouvelle, toutes les résidences sont à jour de leur cotisation 2015/2016, sauf la résidence 89 allée Charles de Fitte, mais possibilité de leur part d'une résiliation.

Une nouvelle idée, pourquoi ne pas créer une bibliothèque pour les membres du Club, avec de la documentation, des livres sur la copro ? Idée à développer.

Marc nous renvoie une réflexion émise par son CS, à savoir qu'à partir du moment où les membres du CS reçoivent les comptes-rendus des formations, ils n'ont aucune raison de participer aux différents échanges proposés par le Club.

Comment le CA doit faire face à cette réflexion ?

Le CA propose d'amener le Club aux réunions des CS dans les résidences, afin de mieux faire connaître les orientations, les objectifs, le fonctionnement.....de celui-ci, et de lier à des échanges et des partages de compétences.

Gisèle annonce l'éventuelle arrivée de 2 membres du CS de la Menuisière 1 et 1bis.

Sur le forum, mettre un thème sur les lois et leurs décrets d'application dans une même rubrique.

A voir, nouveau contrat « avenant » pour les concierges. Sujet à étudier et peut-être envisager une formation en 2016.

L'apéro a été offert par Marie-Paule, Alex, Alain, Dominique.

Super soirée. Merci à TOUS.

Gisèle et Christiane.